

# Ville d'Allauch



LETTRE DU MAIRE

## Circulation alternée au niveau du Pont de la Clue : courrier au Maire de Marseille

Face aux difficultés de circulation rencontrées au niveau du Pont de la Clue (Route d'Allauch à Marseille), Lionel De Cala, Maire d'Allauch, a saisi son homologue Benoît Payan de manière à ce que des mesures puissent être prises dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

*Publié le 23 août 2022*

## **Lors de l'épisode pluvieux du 4 octobre 2021, un mur s'était effondré sur la route d'Allauch assurant la liaison entre Allauch et Marseille, au niveau du Pont de la Clue.**

Si les installations d'urgence ont permis de sécuriser le site, elles ne semblent plus adaptées à la durée de mise en œuvre des travaux définitifs de confortement des ouvrages, ni à la densité du trafic sur cet axe, surtout dans la perspective de la rentrée scolaire du 1er septembre prochain.

En effet, cette route constitue un axe de circulation essentiel pour de nombreux riverains pour les trajets domicile/travail du quotidien comme pour un grand nombre de parents d'élèves qui déposent leurs enfants dans les établissements scolaires de proximité (école « Louise de Marillac », collèges « Le Ruissatel » ou « Eugène de Mazenod », lycée « Paul Mélizan » ...).

Il est à souligner que les feux de chantier utilisés pour gérer l'alternat dysfonctionnent à intervalles réguliers, ce qui pose de grosses difficultés en matière de sécurité routière.

Sur cette voie, la surlargeur existante semble suffisante pour assurer le dévoiement ponctuel de la route, permettre le rétablissement des deux sens de circulation et la suppression de l'alternat par feux. Un ou deux poteaux EDF sont à déplacer mais ont déjà été accrochés ou arrachés lors d'accidents provoqués par la configuration actuelle du site. Leur position représente un véritable danger pour les usagers de la route.

Aussi, dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire demande au Maire de Marseille de bien vouloir étudier la mise en œuvre des mesures nécessaires, au titre de son pouvoir de police qui permet aux maires d'assurer la sécurité et la commodité de passage sur les voies publiques et de prendre toutes les mesures concernant la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine. Ainsi, les différents services concernés, municipaux, métropolitains, départementaux, pourront réaliser le plus rapidement possible des aménagements garantissant la fluidité du trafic et la sécurité des usagers au quotidien

---

---

&gt;

### **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

#### **HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h